UE – Trois nouveaux maïs autorisés

Par Anne FURET

Publié le 30/10/2009, modifié le 16/04/2025

Le 30 octobre, la Commission européenne a autorisé l'importation de trois maïs : le MON89034 (Monsanto), produisant un insecticide, et les MON88017 (Monsanto) et 59122xNK603 (Pionner) tous deux produisant un insecticide, et résistant à un herbicide.
Ces autorisations interviennent moins de quinze jours après le conseil agriculture du 19 octobre [1] , au cours duquel les ministres européens de l'Agriculture n'avaient pas trouvé la majorité nécessaire pour prendre une décision sur leur autorisation, sans surprise. La France s'est abstenue pour le MON88017 et le 59122xNK603. Elle a voté contre l'autorisation du MON89034, car l'AFSSA avait expliqué en 2007 qu'elle ne pouvait pas se prononcer sur cette autorisation, faute d'informations supplémentaires sur l'étude de toxicité [2].
Cet été, des traces de maïs MON88017 ont été retrouvées dans des importations de soja en provenance du continent américain et sont à l'origine du renvoi de près d'une dizaine de cargaisons de bateau. La « tolérance zéro » en ce qui concerne les traces d'OGM non autorisés dans les importations conduit les États membres à refouler les cargaisons contaminées.

[1] http://www.consilium.europa.eu/App/...

[2] Maïs MON89034

Adresse de cet article : https://infogm.org/ue-trois-nouveaux-mais-autorises/